

GRANDES AFFAIRES CRIMINELLES



VICTIME. Françoise Rouhalde a été tuée de cinq balles.



PROCÈS. La cour d'assises du Puy-de-Dôme, à Riom.



ACCUSÉE. Christiane Seguin et son avocat, Jean-François Canis.

NOVEMBRE 1991 ■ En plein divorce, le dentiste installé en Italie avait mis un contrat sur la tête de sa femme

Meurtre sur commande à Clermont-Fd

26 novembre 1991 : une Clermontoise est abattue par des tueurs professionnels. Le contrat avait été commandité par son mari, sur fond de divorce. Arrêté, il s'est suicidé en prison.

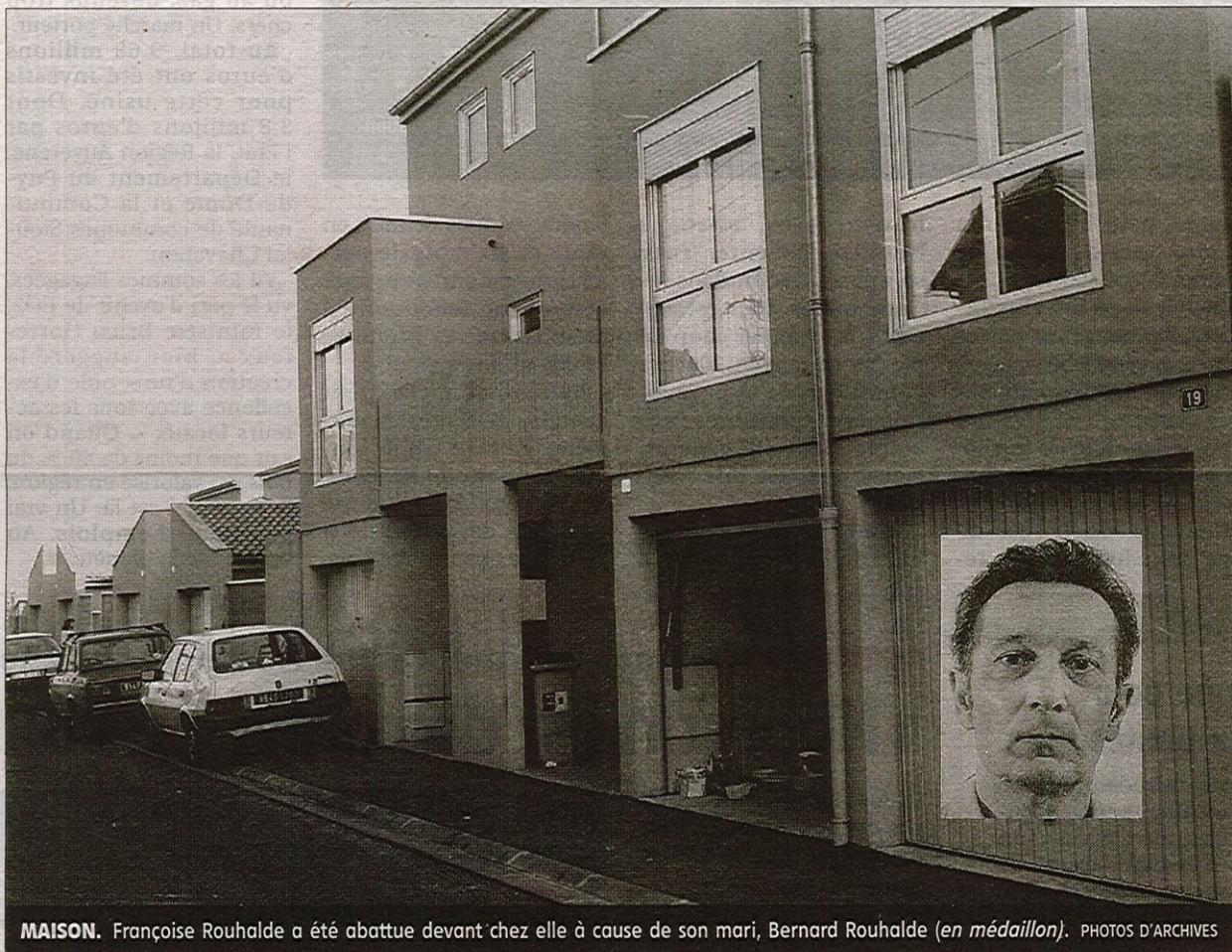
Yves Le Faou

Cinq balles. Trois dans le corps, deux en pleine tête. Dont une tirée à bout portant dans la nuque. La marque d'un professionnel. Un contrat. À Paris ou à Marseille, cela n'aurait rien eu de vraiment surprenant. À Clermont-Ferrand, c'est autre chose. Surtout lorsque la victime est une femme. Françoise Ferreyrolles est abattue le 26 novembre 1991, peu après 7 heures du matin, sur le pas de sa porte, rue des Recollets. À deux pas de la cité administrative. Elle avait 43 ans. Elle était contrôleur à la direction départementale du Travail.

Dentiste en Italie

C'est le plus grand de ses deux fils, âgé de 16 ans, qui la découvre, baignant dans son sang. Au départ, les policiers font le lien avec les meurtres de Royat et de Ris, survenus dans la même nuit. Mais il s'avère rapidement que Françoise Ferreyrolles n'est pas la quatrième victime de Fabio Francisco Filho, le lycéen de Vichy arrêté dès le lendemain, à Paris.

La seule piste évidente qui s'offre aux policiers du SRPJ clermontois reste celle du divorce, encore en cours, de la défunte. D'autant qu'un important litige financier opposait les deux conjoints. Les en-



MAISON. Françoise Rouhalde a été abattue devant chez elle à cause de son mari, Bernard Rouhalde (en médaillon). PHOTOS D'ARCHIVES

quêteurs suivent la trace du mari avec application. Elle les mène en Italie. Âgé de 58 ans, Bernard Rouhalde est dentiste. Stomatologue, plus précisément. Depuis la séparation, il s'est installé à Aoste. La région est frontalière de la France comme de la Suisse. Elle a la particularité d'avoir deux langues officielles : l'italien et le français, ce dernier étant la langue administrative.

Les enquêteurs de la PJ font le voyage, interrogent Bernard Rouhalde. Leur venue ne passe pas inaperçue. Au point de déclencher un témoignage déterminant. Celui de Salvatore Caruso, qui se présente aux carabinieri en demandant à bénéficier de la loi sur les repentis. Moyennant finances et protection policière, il « balance ». Explique son rôle de recruteur, pour le compte du docteur Rouhalde, de trois tueurs calabrais. Trois « pays », origi-

naires de la petite ville de Taurianova. Là-bas, deux organisations mafieuses se livrent une guerre acharnée. Laquelle a déjà fait 32 morts. Le parrain de l'un des clans, la 'Ndrangheta, accepte de prêter trois de ses meilleurs tueurs pour l'exécution du contrat. Tarif : 110 millions de lires, l'équivalent de 375.000 francs d'alors.

Le repentis avait recruté les trois tueurs calabrais

La somme est importante. Elle l'est plus encore dans le sud, très pauvre, de l'Italie. L'argent servira à acheter des Kalachnikov, des uniformes de carabinieri, et même un missile sol-sol... Autant dire qu'en regard, la vie d'une Française de 43 ans ne pesait

pas grand-chose ! D'autant que le commanditaire fournit aux tueurs une base d'accueil appréciable. Une amie de longue date, Christiane Seguin, se charge d'héberger les trois Calabrais. Âgée de 60 ans, ancienne institutrice, elle est veuve. Les tueurs s'installent chez elle, à Saint-Laure, où ils s'entraînent au tir dans son garage.

Elle les conduit plusieurs fois à Clermont, en repérage. Elle les emmène également acheter les survêtements qui les transformeront en joggeurs d'occasion, le matin du meurtre. Et c'est encore elle qui les récupère, juste après. Elle sera même accusée d'avoir échangé l'arme du crime (un Beretta 7,65 muni d'un silencieux, qui ne sera jamais retrouvé), contre l'argent du contrat. Ce qu'elle niera avec constance, sept ans plus tard, tout au long de son procès de-

vant les assises du Puy-de-Dôme. Elle y comparait seule. Dix-huit mois après le meurtre de son ancienne femme, le 11 mars 1993, Bernard Rouhalde est en effet retrouvé pendu dans sa cellule italienne. Les trois Calabrais, eux, sont jugés en Italie l'année suivante.

Le mort qui marche

Le tireur, Antonio Sorrento, a 27 ans. Il est condamné à la perpétuité. Ses deux complices sont du même âge. Ils écoperont de 23 et 24 ans de réclusion. Tous trois étaient considérés par la police italienne comme de dangereux criminels, déjà auteurs de nombreux assassinats.

Salvatore Caruso, le repentis, a pris dix ans. Il est le seul présent au procès de Christiane Seguin. Surnommé « le mort qui marche » depuis son témoignage, il arrive escorté d'une escouade du GIGN. Sa déposition, brève, acca-

ble l'accusée. Pour lui, elle était au courant de tout, contrairement à ses dénégations. Pire encore : sans elle, rien n'aurait été possible.

« Les balles mortelles, vous les avez guidées, sinon portées », lance M^e Borie, l'un des avocats de la famille de la victime. L'avocat général n'est pas plus tendre. Il requiert quinze ans de réclusion criminelle. Les jurés se montrent conciliants. Ils condamnent Christiane Seguin à seize ans d'enfermement.

Après deux ans de détention préventive, elle avait été remise en liberté en attendant le procès. Elle a donc quitté la salle menottes aux poignets, elle qui avait assuré « ne pas douter d'être innocentée, car victime d'une accusation injuste ».

➔ **Samedi prochain.** Juin 1987 : le jeune ouvrier avait poussé sa fiancée dans l'étang de Goélat (Allier).

REPÈRES

25 avril 1991
Une journaliste, Anne-Marie Casteret, révèle l'affaire dite du « sang contaminé ».

23 juillet 1991
La guerre civile s'achève au Cambodge. Le pays est placé sous la tutelle des Nations Unies.

25 novembre 1991
Armé d'un fusil, Fabio Filho, un lycéen de Vichy, tue un chauffeur de taxi à Royat, puis les parents de sa copine à Ris.

23 mai 1992
Ministre de François Mitterrand, Bernard Tapie est inculpé de recel et abus de biens sociaux. Il doit démissionner.

3 novembre 1992
Bill Clinton est élu président des États-Unis.

13 mai 1993
Un déséquilibré prend une classe d'école maternelle en otage à Neuilly-sur-Seine. Il est abattu par les policiers.

Clermont-Ferrand

